Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260506-20260508-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **6 Mai 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 30/04/2026
Membres en exercice : 15 Présents : 15 Pouvoirs : 0

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Anne-Sophie LEROUX, Nathalie LANGLOIS, Emmanuelle FLAUX, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Jérôme RICARD, Jean-Baptiste LE MOING, Gabriel THENARD, Hélène MAUFRAIS, Chrystèle HOUEL, Jean-Baptiste CANIVET, Fabrice LESONGEUR.
Absents excusés : néant
Absent : néant
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.05.08 – TRAVAUX- ECOLE-ACCUEIL PERISCOLAIRE- SURVEILLANCE OBLIGATOIRE DE LA QUALITE DE L AIR INTERIEUR - DEVIS

L'obligation de surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) vise à protéger la santé des occupants des bâtiments, en particulier les publics sensibles. En France, elle a été instaurée progressivement depuis les années 2010 et concerne principalement les établissements recevant du public (ERP) tels que les écoles, crèches et certains établissements de santé. Cette obligation impose aux gestionnaires de mettre en place une évaluation régulière des polluants présents dans l'air intérieur (comme le formaldéhyde, le benzène ou le dioxyde de carbone).

La réglementation prévoit soit des campagnes de mesures réalisées par des organismes accrédités, soit une démarche d'autoévaluation accompagnée d'un plan d'actions. Elle inclut également une inspection des systèmes de ventilation afin de vérifier leur bon fonctionnement. Les résultats doivent être communiqués aux usagers et, en cas de dépassement des seuils, des mesures correctives doivent être engagées.

Depuis les évolutions récentes, la logique privilégie davantage la prévention continue que les simples mesures ponctuelles. L'objectif est d'améliorer durablement la qualité de l'air, en agissant sur les sources de pollution et les pratiques d'aération. Cette obligation s'inscrit dans une politique plus large de santé environnementale.

La société IGIENAIR Bretagne de Ploufragan a été sollicitée pour établir un devis pour l'ensemble de l'école Norbert Guitton (3 classes élémentaires ; 2 classes maternelles ; 1 accueil périscolaire) :

2026- Audit annuel => 500.00€ HT soit 600.00€ TTC

L'audit comprend :

- Evaluation annuelle des moyens d'aération avec vérification de l'accessibilité aux ouvrants et de leur manœuvrabilité sur les bâtiments pour les salles représentatives
- Mesure à lecture directe de la concentration en CO2 (2 heures par pièce)
- Diagnostic de la QAI à l'aide d'un guide pratique
- Elaboration d'un plan d'action

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260506-20260508-DE

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer le devis proposé par la société IGIENAIR au prix de 600.00€ TTC.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

MAIRIE DE SAINT CARNE (Côtes d'Armor)

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

MAIRIE DE SAINT CARNE (Côtes d'Armor)

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 07/05/26
Le Maire,
Ronan TRELLU

MAIRIE DE SAINT CARNE (Côtes d'Armor)